

Motion du 13 octobre 2010 de la commission des arts et de la culture: «Une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia».

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 18 avril 2012, dans le rapport M-944 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir la pose d'une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corraterie, sur proposition d'une association genevoise ou nationale de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.